

1880

Ernest la Rochelle

LE CONGRÈS DE MILAN

POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES

SOURDS-MUETS

Domaine public

Éditions du Fox

Présentation

Le congrès de Milan est l'une des grandes dates de l'histoire des sourds, principalement des sourds français, car ses résolutions seront strictement appliquées en France. Ce congrès est un monolithe noir dans leur histoire, une date devenue le symbole de l'interdiction d'une langue, le pire que l'on puisse faire à un homme.

Certains historiens¹ ont proposé de relativiser l'importance du congrès de Milan. Certes, il est bien évident que les congressistes n'ont pas changé d'avis en quatre jours ! Ils ne sont pas entrés signeurs en congrès pour en ressortir oralistes ; leurs résolutions résultent d'une longue évolution. Cependant, depuis que l'on a compris qu'il est possible d'éduquer les sourds-muets, deux grands courants de pensée et de méthodes se livrent une concurrence acharnée ! En simplifiant : la gestuelle et l'oraliste. Au fil des siècles, chaque courant, avec ses variantes, prend l'avantage tour à tour. Le congrès de Milan n'est pas la fin de l'histoire, ce n'est qu'une grande date, un moment particulier, l'apogée du courant oraliste. Un siècle plus tard, en France, les signes reprendront le dessus.

Ce court rapport (les actes complet du Congrès s'étendent sur 350 pages...) présente déjà l'avantage de donner la liste exacte et complète des résolutions du congrès. Certaines sont de bon sens

1. Voir *L'administration des faveurs. L'état, les sourds et les aveugles (1789-1885)*. François Button. Presses universitaires de Rennes, 2009.

(augmenter le nombre d'écoles, écrire des livres adaptés...), mais seront occultées par la primauté accordée à la parole pure.

Ce document nous donne diverses indications et précise notamment que le président du comité d'organisation du congrès est Eugène Péreire, l'arrière-petit-fils de Jacob-Rodrigues Péreire. Cette famille, traumatisée par l'oubli et le mépris qui ont frappés son grand ancêtre, conçoit le congrès comme une revanche sur les signes. Afin d'être certain du résultat, Péreire a payé le voyage à des congressistes français tous oralistes et l'un d'eux : « remercie publiquement votre famille, monsieur le Président, des libéralités qui ont permis ses confrères de la congrégation de se rendre en nombre relativement considérable à Milan. » Ainsi, les invités de Péreire « sont de sûrs garants du triomphe de la méthode orale » ; et, à n'en pas douter : « Quand ce triomphe sera assuré, il ne sera que juste de dire que c'est par l'École Pereire qu'il aura été préparé. » et le rapporteur conclut : « J'ai été heureux de signaler à l'arrière-petit-fils de Jacob-Rodrigues Pereire, le triomphe de la méthode que son bisaïeul avait importé d'Espagne en France. »

Le vocabulaire employé par le rapporteur traduit l'ambiance du congrès : « La victoire qui se prépare »... « Son triomphe s'affirme »... « Cette résolution est votée d'enthousiasme »... « Le drapeau de la parole »... « Disparaissez, vains simulacres ! Le vrai Dieu s'est fait connaître »... « Le mal est le mutisme »... « La victoire... »

Ce congrès que les congressistes affirmaient être « Le fruit de leur expérience et de leur science » n'est qu'un congrès de militants oralistes. Un congressiste « termine son allocution par le cri de *vive la parole !* » et précise encore : « La réunion se sépare au cri de *Vive la parole !...* répété par tous », comme certains crient « Allez les verts ! ». Milan était un congrès de militants acharnés à faire

prévaloir leurs idées et leur méthode, bien loin de la sagesse de l'expérience et de la rigueur scientifique.

D'autres documents permettront une analyse plus approfondie du congrès et des lignes de forces cachées qui le sous tendent comme :

- l'alliance objective des enseignants catholiques, au premier rang desquels l'abbé Tarra, avec les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, pour refuser le transfert de l'éducation des sourds au ministère de l'instruction publique. Question de pouvoir, mais aussi de mentalité et de politique : plus que d'éducation des sourds-muets, il s'agit d'assurer l'ordre et d'éviter aux bourgeois d'être agressés dans les rues par des mendiants ou des voleurs sourds ;

- une sourde, c'est le cas de dire, lutte contre la laïcisation de l'enseignement, promulguée la même année en France, en 1880. Bon nombre de congrégations religieuses réussirent à conserver leurs écoles pour sourds ;

- pour les congressistes qui auraient encore des doutes, des visites sont organisées dans les écoles pour sourds de Milan, toutes oralistes, les élèves sont préparés à la visite et on a soin de ne montrer que des devenus sourds, oralisés avant leur surdité, tout en oubliant de donner des précisions sur leur historique médical.

Si les historiens n'ont pas tort de replacer le congrès de Milan dans une perspective historique, les sourds ont raison d'avoir choisi comme symbole cet invraisemblable congrès !

Et puisque que c'est comme ça : « Vive les signes ! »

LE CONGRÈS DE MILAN
POUR L'AMÉLIORATION DU SORT
DES
SOURDS-MUETS

RAPPORT
adressé à
M. EUGÈNE PEREIRE
Président du Comité d'organisation

PAR
ERNEST LA ROCHELLE
Secrétaire du Comité

EN VENTE
CHEZ M. SAINT-JORRE
PARIS — 91, RUE DE RICHELIEU, 91 — PARIS

—
Octobre 1880

Reproduction de la page de titre

CONGRÈS DE MILAN

À Monsieur EUGÈNE PEREIRE

*Président du Comité d'organisation du deuxième Congrès
international, réuni à Milan en septembre 1880,
pour l'amélioration du sort des Sourds-Muets.*

I

Monsieur le Président,

Les Résolutions du Congrès de Milan, publiées dans la *Liberté*¹, ont fait connaître le résultat des travaux de cette réunion.

De ces résolutions, les unes portent sur le principe, les autres sur l'organisation de l'enseignement des Sourds-Muets.

Je ne puis ici m'occuper que des premières, puisque aussi bien c'est par elles que le Congrès de Milan, confirmant les résolutions du Congrès de Paris, aura glorieusement marqué sa place dans l'histoire de cet enseignement. Le temps, d'ailleurs, lui a manqué pour traiter aussi complètement qu'il l'aurait désiré les autres parties de son programme.

C'est dans le palais de l'Institut Technique de Sainte-Marthe, mis à sa disposition par la Junte municipale de Milan, que le Congrès s'est réuni, le 6 septembre. Il comptait plus de deux cents personnes venues non seulement des différentes villes de l'Italie et des divers États de l'Europe, mais encore de l'Amérique.

Milan possède deux grands établissements consacrés l'instruction des Sourds-Muets : l'Institut royal, dirigé par M. l'abbé Élie Ghislandi, et l'Institut des Sourds-Muets pauvres de la province,

1. Voir la *Liberté* du 13 et du 23 septembre.

dirigé par M. l'abbé Jules Tarra. Ces deux établissements sont administrés par des Conseils que président respectivement deux docteurs en droit, MM. Auguste Zucchi et Innocent Pini.

La séance d'ouverture du Congrès était présidée par le préfet de Milan, M. le commandeur Basile, ayant sa droite M. le comte Jules Belinzaghi, maire de Milan, et M. le docteur Zucchi, représentant du ministre de l'instruction publique en Italie, et sa gauche M. César Correnti, ancien ministre de l'instruction publique, et M. Léon Vaisse, directeur honoraire de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

C'est par un discours de M. Zucchi qu'ont été inaugurées les séances du Congrès. D'un accent énergique et cordial, l'orateur souhaite la bienvenue tous ceux qui, poussé par un sentiment de charité, sont venus de si loin prendre part aux travaux de la réunion.

Il les en remercie au nom de sa patrie et au nom des Sourds-Muets. Il se réjouit de voir l'Italie appelée, immédiatement après la France, à faire ses preuves dans le champ de la bienfaisance ; de voir Milan choisi pour être le siège d'un pareil Congrès, immédiatement après cette immense officine du savoir humain et des œuvres charitables qui s'appelle Paris. Il adresse ses remerciements au Comité d'organisation du Congrès, aux autorités municipale et provinciale, et au ministre de l'instruction publique, qui ont mis sa disposition le palais de l'Institut Technique et de généreux subsides.

D'un travail fait par les soins du directeur de la statistique du royaume, M. le commandeur Bodio, il résulte que la méthode qui domine dans les 36 institutions de Sourds-Muets de l'Italie, c'est celle de la parole vivante, ce privilège de l'homme, ce seul organe fidèle de la pensée, ce don de Dieu qui a fait dire au poète :

La parole est la lumière de l'âme et l'âme est, sur terre, la lumière de la pense divine.

Mais ces 36 établissements, combien reçoivent-ils de Sourds-Muets ? 1 500. Et combien l'Italie en compte-t-elle ? 15 000. Sait-on, en somme, combien de Sourds-Muets sont appelés au bienfait de l'instruction ? Un seul sur cinq. Et les 5 autres, s'écrie l'orateur, comment vivent-ils ? Comment meurent-ils² ?

Rappelant le projet présenté, en 1872, par M. Correnti, alors ministre de l'instruction publique, et qui tendait rendre applicables aux Sourds-Muets les dispositions de la loi italienne sur l'instruction obligatoire, projet dont M. l'abbé Balestra avait entretenu le Congrès de Paris, M. Zucchi émet le vœu que les législateurs de l'Italie, après avoir assuré à tous les Italiens l'instruction élémentaire, s'occupent aussi de l'instruction des pauvres Sourds-Muets et les appellent à devenir des hommes.

Après le discours très applaudi de M. Zucchi, M. le maire a salué affectueusement les hôtes de Milan, cette nombreuse et brillante représentation des nations étrangères, et payé un tribut de regrets au comte Paul Taverna, l'un des fondateurs de l'Institut des Sourds-Muets pauvres de la province, et feu le comte Alexandre Porro, naguère président de l'Institut royal et qui a été l'ardent promoteur de l'instruction des Sourds-Muets par toute l'Italie.

2. Ce n'est pas avec le chiffre des Sourds-Muets de tout âge, mais avec celui des individus dans l'âge ordinaire de l'éducation scolaire, qu'il faudrait comparer le chiffre des élèves que renferment ces établissements. On peut évaluer au septième de la population totale le chiffre nécessaire de l'effectif des enfants dans les écoles. Pour une population de 15 000 individus de tout âge, ce chiffre serait donc d'un peu plus de 2 000 et l'écart ne serait, par conséquent, que d'un peu plus de 500.

C'était au tour des Français de parler. M. Vaïsse, président du Congrès de Paris en 1878, et président honoraire, mais des plus actifs, du Comité d'organisation du Congrès de Milan, a remercié le préfet, le maire, le président du Comité local et ses chers confrères de l'Institut royal et de l'Institut des Sourds-Muets pauvres, de l'accueil cordial qu'ils avaient fait au Comité de Paris. En choisissant Milan pour lieu de cette réunion, nous savions, a-t-il dit, que nous allions nous trouver dans l'Athènes de l'Italie et dans le pays d'où s'est si largement répandue, dans ces dernières années, l'œuvre laborieuse de l'éducation des Sourds-Muets.

Nous sommes convaincus, a-t-il ajouté, de la possibilité de développer toujours davantage, de la part du maître, l'enseignement, et, chez les élèves, la pratique de la parole et de la lecture sur les lèvres, enseignement que J.-R. Pereire introduisit en France, il y a un siècle et demi, et que notre illustre prédécesseur, l'abbé de l'Épée lui-même, reconnaissait être le seul moyen de restituer les Sourds-Muets à la société.

Les paroles par lesquelles M. Léon Vaïsse a exprimé la conviction que, à l'union déjà si intime des cœurs, s'ajouterait bientôt l'union plus complète des pensées, ont été saluées par les plus vifs applaudissements.

Enfin, M. Auguste Houdin s'est levé, Président du Congrès national de Lyon en 1879, et aujourd'hui délégué par le ministre de l'instruction publique de France au Congrès de Milan, il a, dans une chaleureuse allocution, salué l'Italie, cette glorieuse patrie des Arts et des Lettres, et rendu hommage à son zèle pour la science, pour le progrès, pour l'humanité. Rappelant l'alliance scellée, vingt ans auparavant, sur les champs de bataille, entre la France et l'Italie, il s'est réjoui de voir les deux nations sœurs inaugurer de concert une nouvelle campagne où la victoire ne

doit coûter ni une goutte de sang ni une larme, mais au contraire tourner au profit de l'humanité, et, en rendant la parole aux muets, mettre fin au désespoir des mères.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau définitif. Le Congrès choisit pour Président M. l'abbé Tarra, directeur de l'Institut des Sourds-Muets pauvres de la province, et pour secrétaire général M. Pascal Fornari, professeur de l'Institut royal et auteur de plusieurs publications pédagogiques remarquables. Puis pour chacune des quatre nations, ou plutôt des quatre langues représentées au Congrès, c'est-à-dire aux langues française, allemande, anglaise et italienne, ont été attribués quatre vice-présidents et quatre vice-secrétaires : MM. Houdin, Treibel, Peet et le Père Marchio, et MM. l'abbé Guérin, Hugentobler, Kinsey et Lino Lazzeri.

N'oublions pas de dire que la qualité de Présidents honoraires a été décernée à MM. Thomas Pendola, Élise Ghislandi, Correnti, Innocent Pini, Balestra, Léon Vaïsse, Adolphe Franck, Auguste Zucchi, et enfin vous, monsieur Eugène Pereire, *proposé le dernier*, a gracieusement dit l'abbé Tarra, rappelant la parole de l'Évangile, *parce que vous êtes le premier*. Des télégrammes ont été adressés à Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Italie, au ministre de l'instruction publique, son secrétaire général, et aussi au Gouvernement Français qui avait voulu être représenté par un membre éminent de l'Institut, M. Franck.

II

Vous vous rappelez, monsieur, le Président, que dans le programme du Congrès de Milan, la question des méthodes devait

venir après celle de l'organisation matérielle des écoles et celle aussi de l'enseignement. Dans la séance du lundi 6, M. l'abbé Balestra avait proposé d'intervertir cet ordre et d'ouvrir la discussion par la question des méthodes. C'était là, au fond, la grosse question, celle dont la solution devait entraîner la solution de toutes les autres. La proposition de M. l'abbé Balestra, conforme d'ailleurs au vœu du Comité local, a été adoptée, et M. Magnat étant inscrit le premier pour introduire la discussion sur cette question, la parole lui a été donnée.

Vous connaissez le livre dans lequel l'habile directeur de l'École entretenue par vous et votre famille a étudié toutes les questions du programme ; il vous en a fait hommage, et vous savez avec quel soin et quelle compétence ces questions ont été traitées par lui.

Il a commencé la lecture de son Mémoire au sujet des méthodes ; mais un membre, a soulevé la question de savoir si un Congrès se prêtait à tous les développements que comportait un Mémoire imprimé. Si, en théorie, les avis peuvent être partagés, en fait, la question a été résolue par les dispositions de l'auditoire. Le Règlement, d'ailleurs, avait décidé que chaque orateur ne pourrait parler plus de dix minutes, durée que plusieurs fois ensuite, à la vérité, on a reconnu la nécessité de prolonger. M. Magnat a donc dû, sur ces réclamations, céder la parole Mme Ackers, qui, bien qu'Anglaise, est venue lire, en faveur de la méthode orale, un travail rédigé en français, et qu'on a écouté avec une respectueuse sympathie. Et vous le comprendrez, quand je vous aurai dit que Mme Ackers, mère d'une sourde-muette, a raconté les voyages qu'elle et M. Ackers avaient faits et les études auxquelles ils s'étaient livrés pour découvrir la meilleure méthode d'instruire leur enfant. La préférence donnée par eux à la

méthode orale, Mme Ackers l'a justifié par les raisons les plus solides et les plus péremptoires.

En l'écoutant, nous admirions ce jugement ferme et viril qui accompagne si bien le dévouement maternel. Sa lecture a été suivie de longs applaudissements qui, en réjouissant son cœur, parce qu'ils présageaient le triomphe de la méthode qui lui est chère, ne laissaient pas d'embarrasser un peu sa modestie naturelle.

C'est en faveur de la parole que s'étaient naturellement prononcés M. Magnat et Mme Ackers. À cette opinion, M. Kierkegaard-Ekbohrn, directeur d'un Institut de Sourds-Muets Bollnas, en Suède, est venu opposer celle de sa patrie, dans laquelle un Congrès a cru devoir reconnaître qu'on ne pouvait pas instruire tous les Sourds-Muets par la parole. L'orateur s'est prononcé pour les signes naturels, que M. Edward Gallaudet, de Washington, fils d'une mère sourde-muette, a défendu à son tour dans un Mémoire écrit en français, et dont la conclusion a été toutefois que l'avenir appartiendrait à la méthode combinée.

M. le vice-secrétaire Hugentobler, tout en reconnaissant qu'on peut développer l'intelligence du jeune Sourd-Muet avec les signes, soutient qu'on n'y réussit pas moins, et même qu'on y réussit mieux avec l'articulation.

N'ayant pas été close dans la séance du matin, la discussion a été reprise dans la séance de l'après-midi.

M. Arnold, directeur d'une Institution privée de Sourds-Muets, Northampton (Angleterre), nie que par la mimique on puisse donner au Sourd-Muet des idées abstraites ; mais, tout en soutenant la parole, qu'il dit être le langage naturel de l'homme, il est d'avis de laisser subsister, dans une très étroite mesure, à la vérité, l'usage des signes chez les Sourds-Muets.

M. Arnold s'exprimant en anglais, son discours est répété et traduit en français par M. Vaïsse, qui, pour les orateurs venus d'Angleterre ou d'Amérique, fait l'office d'interprète à titre gracieux et bénévole, comme M. Hugentobler le fait pour les orateurs de langue allemande.

M. Thomas Gallaudet, pasteur d'une église où les Sourds-Muets protestants se réunissent pour le service divin, à New-York, s'élève contre l'assertion de M. Arnold, qui refuse de reconnaître à la mimique la faculté de donner des idées abstraites au Sourd-Muet. Quant lui, il y a cinquante ans qu'il fait des signes, et il n'est pas disposé à y renoncer. Si on admet que, pour ceux qui entendent, l'action accompagne utilement la parole (et l'on se rappelle le grand rôle que lui assignait Démosthène), comment ne pas l'admettre pour ceux qui n'entendent pas et dont elle peut aider l'intelligence ? L'abbé de l'Épée a été le grand élève de la nature ; le père de M. Gallaudet a été l'élève de l'abbé Sicard. Pour rendre sensible à tous la vertu significative des gestes, M. Gallaudet s'en sert pour traduire, sous les yeux du Congrès, l'Oraison dominicale.

M. l'abbé Bouchet, aumônier de l'Institution des Sourdes-Muettes de la Chartreuse d'Auray, se déclare partisan de la parole ; mais, désireux de tout concilier, il voudrait associer les deux méthodes. Le geste est, ses yeux, l'illustration de la parole, et le Congrès vient de voir avec quel succès M. Gallaudet a, par ses gestes, illustré ce qu'il disait.

M. Richard Elliot, directeur de la grande Institution des Sourds-Muets pauvres de Londres, ne pense pas que l'on puisse se passer des signes naturels pour commencer l'éducation de l'enfant atteint de surdi-mutité, et il se prononce pour la méthode mixte. Cette méthode est combattue par M. l'abbé Balestra, qui

déclare que les ministres du Christ doivent ouvrir la bouche des muets, à l'exemple de leur divin Maître ; car l'Écriture a dit : *Aperuit os mutorum. (Sapientia, x, 21.)*

Miss Suzanne Hull lit un remarquable et très intéressant Mémoire sur l'articulation³. Elle en a énumérée les avantages et raconte les études qui l'ont conduite à la préférer à la méthode des signes. Ce Mémoire, plein des idées les plus justes, exprimées dans la langue la plus précise, et lu d'un ton de voix la fois ferme et modeste, produit une grande impression, et M. Ad. Franck se fait l'interprète des sentiments du Congrès, en demandant que ce travail soit imprimé.

C'est décidément pour les dames que sont les triomphes de cette séance, et Mme Ackers et Miss Hull n'auront pas peu contribué la victoire qui se prépare.

Après Miss Hull, M. Hugentobler, l'habile directeur du pensionnat de Sourds-Muets de Lyon, lit sa traduction d'un travail de M. Roessler, de Hildesheim, en faveur de l'articulation pure ; puis on se dispose passer au vote de la résolution à adopter sur la question des méthodes.

À la vérité, quelques réclamations se produisent au profit de la méthode des signes. M. le docteur Peyron, nouveau directeur de l'Institution Nationale de Paris, estime que les Sourds-Muets instruits par l'articulation égalent, mais ne dépassent pas les Sourds-Muets instruits par les signes. M. l'abbé Goislot, aumônier de la même Institution, soutient, lui, que, avec les signes, on développe plus tôt les facultés morales. M. Magnat répond que ces dernières

3. Voir, dans le n° 6 du *Bulletin de la Société Péreire*, une communication de Miss Suzanne Hull au Congrès des instituteurs de Sourds-Muets tenu à Londres en 1877.

facultés se développent après les facultés intellectuelles ; M. Houdin, que le développement des unes et des autres est simultanée.

M. Louis Peet, directeur de l'Institution de New-York, voudrait que la résolution fût renvoyée au prochain Congrès ; mais, en dépit de quelques résistances, la méthode de l'articulation l'emporte visiblement. Son triomphe s'affirme dans une résolution ainsi formulée :

« Le Congrès,

Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le Sourd-Muet à la société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue, déclare que la méthode orale doit être préférée à celle de la mimique pour l'éducation et l'instruction des Sourds-Muets. »

Cette résolution est votée d'enthousiasme la presque unanimité des membres présents. À la contre épreuve, un seul membre se lève, M. l'abbé Delaplace, aumônier de Saint-Médard-lès-Soissons. Et voilà comment, par le premier de ses votes, le Congrès international de Milan a relevé le drapeau de la parole qu'avait allégrement incliné le Congrès de Lyon.

Dans cette adhésion unanime au principe de la parole, il est un suffrage que nous devons signaler en raison du prix que nous y attachons : c'est celui de M. le délégué du ministre de l'intérieur.

En 1861, dans un Rapport adressé à l'un des prédécesseurs du ministre actuel, sur divers ouvrages relatifs l'instruction des Sourds-Muets, M. Franck, au nom d'une commission de l'Institut, s'était prononcé contre l'application de la méthode de l'articulation aux Sourds-Muets de naissance. Il s'autorisait, sinon

pour l'exclure à jamais, au moins pour l'ajourner, des résultats peu satisfaisants, selon lui, qui auraient été jusqu'alors obtenus.

Quatorze ans plus tard, dans une conférence faite le 31 janvier 1875, au théâtre de la Porte Saint-Martin, M. Franck, au milieu d'un éloge enthousiaste de l'abbé de l'Épée, venant parler de la parole artificielle qu'il avait appris produire d'excellents fruits à l'étranger, particulièrement en Allemagne et en Suisse, disait : « S'il en est ainsi, je désire que ce procédé soit introduit en France, à commencer par l'Institution Nationale, car la parole est, après tout, le moyen de communication le plus universel » ; et rappelant l'opinion défavorable mise par lui en 1861, il ajoutait : « Je suis tout prêt à changer d'avis devant des efforts couronnés d'un succès durable et général. »

Eh bien, la promesse qu'il avait faite Paris en 1875, M. Franck l'a tenue à Milan en 1880, et nous l'entendrons, dans la dernière séance du Congrès, expliquer éloquemment sa loyale et précieuse adhésion à la méthode de la parole.

III

La supériorité de la parole sur les signes tant proclamée, s'ensuit-il que les signes doivent être absolument exclus de l'enseignement et qu'on puisse et doive s'en passer ? N'y a-t-il pas lieu de distinguer entre le signe naturel et le signe conventionnel ? Et que faut-il entendre par méthode orale pure et par méthode mixte ? C'est la discussion de ces trois questions qu'a été consacrée la séance du mercredi, 8 septembre.

La lecture du procès-verbal de la séance de la veille faite en italien, en français et en anglais, amène M. Franck à déclarer, en réponse à une assertion de M. Magnat, que la méthode suivie à

l'institution Nationale de Paris est la méthode intuitive exposée dans un livre excellent par M. Valade Gabel, et que cette méthode y était déjà appliquée en 1859.

M. le Président Tarra donne lecture, entre autres dépêches parvenues au bureau, d'un télégramme que Sa Majesté le Roi d'Italie adresse au Congrès en réponse à celui qu'il en a reçu ; puis la délibération s'ouvre sur les questions II et III dont M. Claveau, inspecteur général des établissements de bienfaisance en France, propose d'invertir l'ordre et que M. Treibel, directeur de l'Institut royal de Berlin, est d'avis de joindre l'une l'autre.

L'objet de la II^e question est d'expliquer en quoi consiste ce qu'on appelle la méthode orale pure et de signaler ce qui distingue cette méthode de celle dite mixte ; celui de la troisième est de déterminer exactement la limite qui sépare les signes méthodiques des signes naturels.

Pour M. Arnold, les signes naturels sont les gestes imitatifs dont le Sourd-Muet sans instruction se sert pour exprimer sa pensée. Pour M. Roessler, dont M. Hugentobler lit le travail qu'il a traduit, ce sont ces gestes spontanés d'un caractère si expressif que tous les comprennent à l'instant. Pour M. Elliot, dont M. Vaïsse lit l'opinion, les signes méthodiques sont ceux qui s'ajoutent aux signes naturels pour exprimer les accidents grammaticaux. M. Magnat définit les signes naturels, l'ensemble des divers mouvements des mains, de la figure, de la tête, par lesquels le Sourd-Muet traduit sa pensée préalablement à toute instruction spéciale.

M. l'abbé Bouchet ne croit pas la puissance des signes naturels. Pour lui les signes méthodiques ne sont que des signes raccourcis exprimant le mot. Il regrette qu'on veuille enterrer ces signes-là.

M. Treibel vient rassurer M. l'aumônier de la Chartreuse d'Auray. En Allemagne, dit-il, on use des signes selon le besoin. On ne les enterre pas ; on les restreint dans la mesure du possible. Par signes naturels, M. Treibel entend ceux que l'enfant apporte l'école, signes qui sont d'ordinaire peu nombreux. Le directeur de Berlin termine en faisant l'éloge des écoles de Milan.

M. Peet est surpris de voir cette question agitée par des Italiens, dans un pays où jadis Cicéron et le mime Roscius rivalisaient à qui exprimerait le mieux la même pensée, l'un par les ressources de sa parole, l'autre par la variété de ses attitudes et de son geste. C'est par des signes que le peintre, comme le pantomime, exprime sa pensée.

Quand on dit à M. Peet que le langage des signes fait tort au Sourd-Muet et nuit au développement de son intelligence par la diversion que souvent ce langage lui apporte, il demande si, pour mettre le Sourd-Muet à l'abri de toute distraction, on ne serait pas aussi d'avis de le rendre aveugle et d'ajouter la cécité au mutisme.

M. le vice-président Houdin, après avoir exposé ce qu'il entend par gestes méthodiques et gestes naturels, dit ne pas penser qu'on puisse admettre une méthode orale pure, excluant tous les gestes ; car, sans le secours des gestes, comment pourrait s'établir la première communication entre l'enfant Sourd-Muet et son maître ? Il se prononce donc pour une méthode mixte. Il y a ici, à ses yeux, une question de mesure. Il faut commencer par l'emploi provisoire du geste, qu'on abandonne ensuite dès qu'on peut s'en passer.

Infatigable champion de la méthode orale pure, Miss Hull se prononce contre la méthode mixte. N'admettant les signes que comme une illustration passagère de la parole, elle estime qu'il n'y

a pas de Sourd-Muet qui, sauf le cas bien rare d'une conformation défectueuse des organes de la parole ou le cas d'idiotisme, ne puisse arriver à parler.

M. Fornari, s'appuyant de l'autorité de M. Hill, le regretté instituteur de Weissenfels, distingue les gestes purs que le besoin suggère à chacun, de la langue des gestes qui se développe et s'apprend dans les institutions. Comparant celle-ci au chiendent qui fait le plus grand dommage au bon grain de la parole, il estime qu'il faut étouffer cette mauvaise herbe avant qu'elle ne croisse. Le premier soin pour l'instituteur doit donc être de déraciner chez ses élèves la langue des gestes.

Le discours de M. Fornari est salué par de chaleureux applaudissements qui manifestent bien les résolutions fermement arrêtées du Congrès.

Après lui M. l'abbé Brambilla, maître émérite de l'Institution des Sourds-Muets pauvres, soutient à son tour la nécessité de la parole pure comme étant la forme la plus adéquate à la pensée.

M. Magnat déclare admettre les signes naturels, mais seulement au début de l'enseignement, dans lequel ils ne jouent d'ailleurs qu'un rôle très borné, et d'où ils disparaissent presque immédiatement. S'il les rappelle plus tard, c'est par surcroît et à titre de contrôle.

M. Hugentobler répond ensuite aux assertions de M. Boselli, directeur de l'Institut royal de Gênes, qui, dans une brochure envoyée aux membres du Congrès, s'est déclaré partisan de la méthode mixte.

Enfin, M. l'abbé Tarra expose avec chaleur les avantages et la nécessité de la méthode orale pure, dont il déclare l'application non seulement possible, mais logique, convenable et morale. Ces avantages, il les réclame pour elle seule et les refuse à toute

autre méthode. Selon lui, le geste distraît de la lecture de la parole sur les lèvres. La parole d'ailleurs est comme la mère traduite au tribunal de Salomon : elle est jalouse et n'admet pas de partage. M. l'abbé Tarra veut qu'on enseigne la parole par la parole, à l'exclusion de tout signe. Quant au simple geste, il l'admet comme accompagnement de la parole chez le Sourd-Muet aussi bien que chez l'entendant.

L'heure avancée oblige M. le Président remettre au lendemain la fin de son discours.

IV

Le jeudi 9, reprenant la thèse qu'il a commencé à exposer la veille, M. le Président s'attache prouver que le système oral pur aide au développement physiologique des facultés intellectuelles de l'élève et contribue singulièrement chez lui à l'éducation morale et religieuse. S'associant à la pensée exprimée par M. l'abbé Brambilla, il dit que la parole n'exalte pas les sens comme la mimique, et il cite, en exemple, la confession où la parole a sur le signe l'avantage de ne pas réveiller, comme lui, la passion. Il refuse d'ailleurs aux signes la vertu de donner une idée précise des vérités morales.

Le service que MM. Vaisse et Hugentobler rendent aux Français de traduire dans leur langue les discours des orateurs anglais et allemands M. le vice-secrétaire, abbé Guérin, le leur rend en leur traduisant le remarquable discours de M. l'abbé Tarra. Il se prononce d'ailleurs lui-même pour la méthode orale pure, reconnaissant que la parole est le meilleur interprète de la pensée ; et, au spirituel abbé Bouchet qui, après avoir comparé la parole à la main droite et les signes à la main gauche, a demandé qu'on

n'empêche pas celle-ci de venir au secours de l'autre, l'instituteur de Marseille oppose la crainte qu'il a que la main gauche ne reprenne ce qu'aura donné à la main droite. Le signe lui paraît mutiler la pensée. Le mêler à la parole, c'est, à ses yeux, ruiner l'œuvre de celle-ci. Le signe a été réclamé à titre de contrôle; mais l'objet lui-même est un contrôle autrement efficace. M. l'abbé Guérin rend hommage à MM. Vaïsse et Houdin qui ont été en France les initiateurs de l'enseignement de la parole.

C'est ici que s'est produite une pathétique réclamation en faveur des signes.

On a déjà vu, dans la séance du mardi matin, le directeur de l'Institution de Bollnas, M. Ekbohrn, opposer à l'opinion du Congrès celle de sa patrie où les signes restent en faveur. Il se lève, et, comme sous le coup de la stupeur, il se demande si, depuis tant d'années, il s'est trompé lorsqu'il se flattait d'initier par les signes les Sourds-Muets la vie intellectuelle et morale. Quoi ! Il aurait été la dupe d'une longue et cruelle illusion ! Il n'aurait rien fait pour les jeunes muets qu'il croyait amener des ténèbres la lumière ! C'est en pure perte qu'il aurait dépensé un si grand, un si pénible labeur ! Il se refuse à l'admettre.

Cette protestation émeut le Congrès, sans rien changer à ses résolutions que détermine seule l'expérience comparative des deux méthodes.

Sous le bénéfice des explications données par les orateurs italiens, explications qui semblent ramené aux modestes proportions d'un malentendu ce grand débat entre la méthode orale pure et la méthode mixte, M. Houdin déclare admettre maintenant l'expression d'enseignement oral pur ; c'est, en effet, l'enseignement auquel il se dévoue depuis trente ans. Racontant les diverses phases qu'a traversées en France l'instruction des Sourds-

Muets, il constate que, après avoir passé par les signes méthodiques avec les abbés de l'Épée et Sicard, et par les signes naturels avec Bébien, on revient, par la décision du Congrès de Milan, confirmant celle du Congrès de Paris, à la parole articulée, c'est-à-dire au point de départ, à Jacob-Rodrigues Pereire, et qu'ainsi se trouvent couronnés les longs et laborieux efforts des partisans de la parole en France.

Il termine son allocution par le cri de *vive la parole !*

M. Arnold avoue que, en ce moment, on est encore en Angleterre disposé à suivre la méthode mixte ; mais il se déclare, lui, opposé à ce compromis qui menace, dit-il, d'introduire la confusion dans l'esprit de l'élève et de ramener le Sourd-Muet aux signes.

M. l'abbé Bouchet, tout en admettant la parole, on se le rappelle, demande que le signe soit conservé comme venant à l'appui du mot articulé et écrit ; mais M. l'abbé Balestra défend la méthode intuitive orale qu'il déclare donnée par Dieu à l'homme. À ces qualifications de méthode allemande, méthode française, méthode suisse, méthode espagnole, qui divisent et éveillent les jalousies nationales, il demande qu'on substitue la qualification impartiale et scientifique de méthode orale.

Ici, M. le frère Hubert se lève. Inspecteur des écoles de Sourds-Muets dirigées par les frères de Saint-Gabriel, il vient déclarer qu'il y a trente ans que la parole est enseignée dans ces établissements, tout en laissant à côté d'elle subsister la mimique.

Quant lui, depuis le dernier Congrès, il a visité les écoles italiennes de Gênes, de Pavie, de Milan. Les préventions qu'il avait pu garder contre l'emploi exclusif de la parole sont tombées ; il est rentré en France converti.

Il remercie publiquement votre famille, monsieur le Président, des libéralités qui ont permis ses confrères de la congrégation de se rendre en nombre relativement considérable à Milan et il termine en se prononçant aujourd'hui sans réserve pour la méthode orale pure.

M. le chanoine Bourse, de Soissons, déclare que l'histoire des convictions du frère Hubert est la sienne. Il s'est loyalement rendu l'évidence ; il a trouvé son chemin de Damas, ce chemin inévitable dont parlait M. Houdin dans la dernière séance du Congrès de Lyon. Arrivés à ce Congrès-là sans avoir été préparés aux idées qu'ils allaient y entendre exposer, ses collègues et lui ont voté le maintien de la mimique en même temps qu'ils manifestaient leur volonté de chercher la lumière. Aujourd'hui, pour eux, la lumière est faite et ils se rendent. M. Bourse prie seulement le ministre de l'intérieur de qui relèvent les institutions de Sourds-Muets en France, de les aider à surmonter les difficultés matérielles que peut rencontrer le passage d'une méthode à l'autre, et particulièrement de permettre de prolonger le temps accordé pour l'éducation des Sourds-Muets.

M. Claveau est l'auteur d'un remarquable rapport adressé au ministre de l'intérieur sur les méthodes employées en Allemagne, en Belgique, en Hollande et en Suisse pour l'instruction des Sourds-Muets. Particulièrement chargé par le ministre d'apprécier le rôle attribué dans cet enseignement l'usage de la parole, M. Claveau s'est prononcé pour son introduction dans les institutions nationales. Il avait déjà quelquefois, dans les délibérations du Congrès de Milan, fait apprécier son ferme et judicieux esprit. Il vient aujourd'hui se rallier hautement à la méthode orale pure, et il la salue en répétant ces vers de Dante :

O dolce lume, a cui fidanza io entro

*Per lo nuovo cammin, tu ne conduci*⁴.

Deux textes de résolution sont mis en avant par MM. Fornari et Franck. Celui qu'a proposé l'éminent délégué du ministre de l'intérieur en France est ainsi conçu :

« Le Congrès,

Considérant que l'usage simultané de la parole et des signes mimiques a le désavantage de nuire à la parole, la lecture sur les lèvres et la précision des idées,

Déclare que la méthode orale pure doit être préférée. »

Cette résolution est adoptée l'unanimité et la réunion se sépare au cri de « Vive la parole ! » proféré par l'honorable président, l'abbé Tarra, et répété par tous.

V

La séance du vendredi 10 s'ouvre par le vote d'un remerciement solennel adressé à M. le Ministre de l'instruction publique d'Italie, au Préfet, M. le Commandeur Basile, et particulièrement au Maire de Milan, M. le Comte Jules Belinzaghi, pour l'intérêt témoigné par eux aux travaux du Congrès et pour le courtois accueil fait aux membres qui le composent.

Des remerciements sont également votés par acclamation au Comité local d'organisation présidé par l'honorable et sympathique docteur Augusto Zucchi.

4. *Purgatorio. Canto XIII.*

M. Fornari, secrétaire général, fait observer que la proposition dont, la veille, il avait pris l'initiative, ne différerait que pour la forme de celle qu'avait présentée M. Franck et il félicite le représentant du Gouvernement français, autrefois adversaire de l'enseignement oral, mais toujours disposé, comme il l'avait déclaré en 1875, à changer d'avis devant des efforts couronnés d'un succès durable et général, il le félicite de s'être fait, aujourd'hui, avec l'autorité qui s'attache à son jugement, le chaleureux et sincère défenseur de ce même enseignement.

Cet hommage rendu par M. Fornari au philosophe éminent, au membre si distingué de l'Institut National de France, provoque d'unanimes applaudissements.

La délibération s'ouvre ensuite sur la quatrième question du programme, ainsi conçue : « Quels sont les moyens les plus naturels et les plus efficaces par lesquels le Sourd-Muet acquerra promptement la connaissance de la langue usuelle ? »

M. Ed. Gallaudet donne des détails sur l'organisation des études au Collège national des Sourds-Muets de Washington dont il est le Président et où il professe les sciences morales et politiques.

M. le Vice-président Hugentobler, s'autorisant des succès de son élève Maurice Kœchlin, qu'il vient de faire recevoir bachelier es lettres, à Lyon, émet le vœu qu'on fonde, en Europe, des établissements pour l'instruction supérieure des Sourds-Muets. Sa proposition est appuyée par le père Marchio, de Sienne, par M. Kinsey, de Londres, et par M. l'abbé Balestra.

M. Treibel, de Berlin, trouve que M. Hugentobler demande ce qui est l'impossible pour le moment, et il pense qu'il faut d'abord s'occuper de donner aux Sourds-Muets ce qu'il appelle le pain quotidien. « Commençons, dit-il, par fonder les institu-

tions nécessaires pour tous, par obtenir la prolongation du temps d'études, la création d'écoles de perfectionnement. » Il demande qu'il se forme des Comités, des Sociétés pour mettre l'instruction à la portée de tous les Sourds-Muets.

Se rendant à ces observations, M. Hugentobler retire et ajourne sa proposition.

M. Elliot, de Londres, témoigne que maintenant enfin, en Angleterre, on pourvoit à l'instruction primaire des Sourds-Muets. Mlle Rosing, institutrice à Christiania, dit que deux Sourds-Muets, en Norvège, ont fait les études universitaires, ont pris leurs grades et occupent des situations importantes. M. Vaïsse rappelle que M. Dusuzeau, qui aujourd'hui professe les mathématiques dans notre Institution Nationale, est un ancien élève de cet établissement et qu'il a subi avec succès les épreuves du baccalauréat ès sciences. Il cite encore un élève formé à Caen, M. Paul de Vigan qui a obtenu le même grade universitaire et le comte Henri de Chastellux, qui s'est fait recevoir licencié ès lettres par le Jury de l'Académie de Paris.

M. le chanoine Bourse demande aux Gouvernements d'encourager, dans les institutions, la création d'annexes semblables celles de Saint Etienne et du Puy, où sont établis des ateliers en rapport avec l'industrie du pays. M. Vasse signale, de son côté, les bons résultats obtenus en général à l'Institut on Nationale de Paris dans l'éducation professionnelle et surtout, depuis dix ans, sous le rapport de l'horticulture.

La délibération se termine par le vote d'une résolution ainsi conçue :

« Le Congrès,

Considérant qu'un grand nombre de Sourds-Muets ne

reçoivent pas le bienfait de l'instruction ; que cette situation provient du peu de ressources des familles et des établissements,

Émet le vœu que les Gouvernements prennent les dispositions nécessaires pour que tous les Sourds-Muets puissent être instruits. »

Vous remarquerez, monsieur le Président, que le Congrès de Milan va plus loin que le Congrès de Paris. Celui-ci s'était borné mettre le vœu que des efforts fussent faits de tous côtés pour développer les moyens d'instruction appropriés aux Sourds-Muets. Le Congrès de Milan fait appel à l'intervention des Gouvernements dans cet intérêt et les met en demeure d'agir.

On passe ensuite l'examen de la cinquième question ainsi formulée : « Quand et comment se servira-t-on de la grammaire dans l'enseignement de la langue, soit qu'on emploie la méthode dite d'articulation ou celle des signes ? »

Sur cette question dont la spécialité et le caractère technique se prêtent mal l'analyse qui pourrait en être faite ici, il nous suffira de donner la résolution du Congrès. Notons cependant que M. Claveau signale, en passant, les heureux résultats obtenus, dans les cours d'articulation, à Bordeaux, par les dames de la Congrégation de Nevers et à l'Institution Nationale de Paris, par M. l'abbé Balestra.

Il est une autre Institution qu'il aurait pu citer s'il l'avait visitée : c'est l'école fondée par vous, monsieur le Président, sous les auspices paternels et entretenue par votre famille depuis bientôt six ans, c'est l'École Péreire qui, dirige par M. Magnat, a remis la parole en honneur et, par l'aiguillon de l'émulation, a arraché d'autres établissements à la torpeur d'une routine obstinée.

La nomination à la direction de l'Institution Nationale de M. le docteur Peyron que nous avons vu, au Congrès de Milan, voter sans hésiter les résolutions décisives et la présence aussi de M. l'abbé Balestra, qu'un de nos collègues du Congrès a spirituellement qualifié de *Chevalier errant de la parole*, nous sont de sûrs garants du triomphe de la méthode orale dans cette maison. Mais quand ce triomphe sera assuré, il ne sera que juste de dire que c'est par l'École Pereire qu'il aura été préparé⁵.

La suite de la délibération ouverte le matin est remise à une séance du soir. Dans cette nouvelle séance, M. Hugentobler rappelle que l'École de Zurich, où, depuis la fin du siècle dernier, prévaut la méthode d'articulation, a été fondée par un disciple de l'abbé de l'Épée.

Le fait est sans doute singulier ; mais indiqué dans l'ouvrage de Gérando, il a été constaté par une note du gouvernement de Zurich reproduite par M. Claveau dans son excellent rapport. Nous signalons seulement le fait à ceux qui, comme M. l'abbé Delaplace, croiraient devoir rester fidèles aux signes, par respect pour la Mémoire de l'abbé de l'Épée.

Le peu de temps qui reste aux Congressistes ne paraissant pas à M. Fornari leur permettre de traiter, avec les développements

5. Ces lignes étaient écrites depuis quelques jours et déjà imprimées, quand nous avons eu la satisfaction d'apprendre que M. le Ministre de l'Intérieur venait d'autoriser M. le docteur Peyron à commencer, par la mise en pratique de la VIII^e RÉSOLUTION, la réalisation des réformes provoquées par le Congrès de Milan.

Avec l'auteur de l'article publié à ce sujet par le *Petit Journal* du vendredi 29 octobre, nous félicitons le Gouvernement de la République d'entrer enfin dans la voie du progrès au profit des Sourds-Muets.

qu'elle comporte, la question relative à l'enseignement de la grammaire, il avait été d'avis de la renvoyer au prochain Congrès ; mais sa proposition ayant été repoussée, la séance du vendredi soir est consacrée à la discussion de cette question, discussion que résume la résolution suivante à laquelle elle aboutit :

« Le Congrès,

Considérant que l'enseignement des Sourds-Muets par la méthode orale pure doit se rapprocher le plus possible de l'enseignement des entendants-parlants,

Déclare :

1°. Que le moyen le plus naturel et le plus efficace par lequel le Sourd-parlant acquerra la connaissance de la langue de son pays est la méthode intuitive, c'est-à-dire celle qui consiste désigner d'abord par la parole, ensuite par l'écriture, les objets et les faits placés sous les yeux des élèves ;

2°. Que dans la première période dite maternelle, on doit amener le Sourd-Muet à l'observation des formes grammaticales, au moyen d'exemples et d'exercices pratiques coordonnés ; et que dans la seconde période, on doit l'aider à déduire de ces exemples les principes grammaticaux présents avec le plus de simplicité et de clarté possibles ;

3°. Que les livres écrits avec les mots et les formes de langage connus de l'élève peuvent être mis en tout temps entre ses mains. »

M. le Président ayant signalé le défaut de livres élémentaires pour le premier enseignement des Sourds-Muets propose d'inviter les maîtres à en composer. M. Fornari fait observer que

l'Allemagne en possède un grand nombre et il cite ceux de Hill et d'autres. Nous en pourrions également citer pour la France⁶. Quoi qu'il en soit, la résolution proposée par M. l'abbé Tarra est mise aux voix et votée en ces termes :

« Le Congrès,

Considérant le défaut de livres très élémentaires pour favoriser le développement gradué et progressif de la langue,

Émet le vœu :

Que les maîtres de l'enseignement oral s'appliquent à publier des livres spéciaux. »

L'abbé P. Binaghi, guide moral et directeur spirituel des anciens élèves de l'Institution des Sourds-Muets pauvres, offre 200 francs destinés à récompenser le meilleur ouvrage composé à l'usage des Sourds-Muets. Ce prix serait décerné par une commission nommée dans le prochain Congrès international. On décide de partager cette somme et d'affecter 100 francs à un ouvrage italien ou français et 100 francs à un ouvrage anglais. Le Congrès, par l'organe de son Président, félicite et remercie M. l'abbé Binaghi de sa libéralité.

Le jeudi, 9, une commission avait été nommée pour préparer le règlement du prochain Congrès international et proposer le choix de la ville où il siégerait. M. Ernest La Rochelle, secrétaire du comité d'organisation du Congrès de Milan, vient, au nom de

6. M. Magnat, directeur de l'École Pereire, a composé une série d'ouvrages élémentaires qui lui sont demandés de tous côtés.

la commission, donner lecture du projet de règlement élaboré par elle. Ce projet est adopté, ainsi que la désignation de la ville de Bâle pour siège du Congrès qui devra se réunir, en 1883, dans la seconde quinzaine du mois d'août.

On vote ensuite les résolutions VI, VII et VIII. Leur texte suffit faire connaître les objections qu'elles repoussent, les discussions qu'elles résument et les dispositions transitoires qu'elles consacrent.

VI

« Le Congrès,

Considérant les résultats obtenus par les nombreuses expériences faites sur les Sourds-Muets de tout âge, de toute condition, ayant quitté les Instituts depuis longtemps, qui, interrogés sur les sujets les plus divers, ont répondu avec exactitude, avec une suffisante netteté d'articulation, et lu sur les lèvres de leurs interlocuteurs avec la plus grande facilité,

Déclare reconnaître :

1°. Que les Sourds-Muets enseignés par la méthode orale pure n'oublient pas, après leur sortie de l'École, les connaissances qu'ils ont acquises, mais plutôt les développent par la conversation et la lecture qui leur sont rendues plus faciles ;

2°. Que dans leurs conversations avec les parlants ils se servent exclusivement de la parole ;

3°. Que la parole et la lecture sur les lèvres, bien loin de se perdre, se développent par l'usage.

VII

« Le Congrès,

Considérant que l'enseignement des Sourds-Muets par la parole a des exigences particulières ;

Considérant les données de l'expérience de la presque unanimité des maîtres des Sourds-Muets,

Déclare :

1°. Que l'âge le plus favorable auquel le Sourd-Muet peut être admis dans une école est de huit à dix ans ;

2°. Que la durée des études doit être de sept ans au moins et mieux encore de huit ans ;

3°. Que le professeur ne peut efficacement enseigner, par la méthode orale pure, à plus de dix élèves. »

VIII

« Le Congrès,

Considérant que l'application de la méthode orale pure aux Institutions où elle n'est pas encore en vigueur, doit être prudente, graduée et progressive, sous peine d'être compromise,

Est d'avis :

1°. Que les élèves nouvellement venus dans les écoles forment une classe à part où l'enseignement soit donné par la parole ;

2°. Que ces élèves soient absolument séparés des autres Sourds-Muets trop avancés pour être instruits par la parole et dont l'éducation s'achèvera par les signes ;

3°. Que chaque année une classe nouvelle de parole soit établie dans l'École jusqu'à ce que tous les anciens élèves enseignés par la mimique aient achevé leur éducation. »

Enfin, le Congrès procède à l'élection des vingt-cinq membres du Comité d'organisation du Congrès 1883, dont voici les noms dans l'ordre alphabétique, à l'exception du membre éminent de l'Institut national de France qui ouvre la liste :

MM. Ad. Franck, Ackers, l'abbé Bourse, l'abbé Balestra, Buxton, Fornari, l'abbé Ghislandi, Grosselin, l'abbé Guérin, Houdin, le frère Hubert, Hugentobler, Huriot, La Rochelle, Magnat, le frère Marie-Pierre, Marchio, Peet, Eugène Pereire, docteur Peyron, Roessler, l'abbé Tarra, Treibel, Vaisse et le frère Vimin.

VI

Le samedi 11, à une heure de l'après-midi, a eu lieu la séance de clôture du Congrès, séance à laquelle assistaient M. le commandeur Basile, préfet de Milan, M. Correnti, ancien ministre de l'instruction publique, et M. Visconti Venosta, conseiller municipal, qu'était allé recevoir M. le docteur Zucchi, l'un des Présidents honoraires du Congrès, après avoir présidé le Comité local d'organisation.

Lecture faite par le secrétaire général, M. Fornari, des résolutions du Congrès⁷, M. le docteur Zucchi, dans une chaleureuse allocution, félicite ses collègues de la gravité et de l'élévation soutenues qui ont caractérisé leurs délibérations.

M. Franck prend la parole son tour. Il rappelle que chargé, il y a vingt ans, de se prononcer, au nom de l'Institut, sur les méthodes qui se disputent la direction de l'enseignement des

7. Je rappelle que ces résolutions ont été publiées par la *Liberté* du 25 septembre. On les trouvera reproduites à la suite de ce rapport.

Sourds-Muets, il avait signalé le danger des signes qui ne réveillent que des idées sensibles et leur avait préféré la parole écrite avec l'application de la méthode intuitive. Quant à l'enseignement oral, il n'avait jamais proposé de le proscrire ; mais comme cet enseignement ne lui paraissait avoir encore produit en France que des résultats incomplets, il avait demandé, non pas son exil, mais ce qu'on pourrait appeler sa mise en quarantaine.

Aujourd'hui, après avoir visité les écoles de l'Italie, après avoir entendu le Président du Congrès, M. l'abbé Tarra, M. Franck déclare qu'il ne lui reste plus qu'à crier du fond du cœur : « Vive la parole ! » Il n'hésite pas répéter le mot de Mahomet qui, entrant dans la Mecque et frappant à la tête les 360 idoles de la Kaaba, s'écriait : « Disparaissez, vains simulacres ! Le vrai Dieu s'est fait connaître ».

M. Franck adresse, au nom du Congrès, des remerciements au gouvernement Italien, aux administrations provinciale et municipale, MM. Ghislandi et Tarra, les directeurs des deux grandes écoles de Milan où la parole triomphe. Il regrette de ne pouvoir saluer ici le vénérable P. Pendola, de Sienne ; mais il se propose d'aller le visiter⁽⁸⁾.

8. Le P. Pendola, directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Sienne, celui que M. l'abbé Balestra, au Congrès de Paris, appelait *notre grand Pendola* avait adressé aux membres du Congrès une brochure écrite en français. Leur exprimant son vif regret d'être empêché par son grand âge de se rendre à Milan, il les exhortait se prononcer pour l'enseignement de la parole par la parole et à presser leurs Gouvernements respectifs d'assurer à tous les Sourds-Muets une instruction convenable.

La première partie du vœu du P. Pendola, celle qui dépendait des congressistes, est accomplie ; c'est aux Gouvernements de réaliser la seconde.

On a dit bien du mal de notre temps, poursuit M. Franck. Faut-il croire quel tout aille en effet plus mal aujourd'hui qu'autrefois ? Et s'il n'en est rien, comment expliquer ces lamentations et ces anathèmes que de temps à autre nous entendons éclater sur nos têtes ? On l'a dit avec raison : le monde a toujours été malade ; seulement autrefois il ne s'en apercevait pas. Aujourd'hui il s'en aperçoit ; voilà toute la différence du temps présent au temps passé. Mais en signalant le mal présent on y porte remède ; on y travaille du moins, ce qui est un moyen d'y réussir quelquefois.

Ici le mal est le mutisme, et M. Franck a vu comment, en Italie, l'enseignement oral y remédie.

S'adressant directement aux membres du Congrès de Milan dont plusieurs faisaient partie du Congrès de Paris en 1878, ces maîtres qui se dévouent à une tâche si laborieuse, M. Frank les félicite d'avoir fait entrer le Sourd-Muet dans la Société, de l'y avoir annexé. Pourquoi les peuples ne se contenteraient-ils pas d'annexions semblables ?...

La liberté est la grande passion de notre âge ; mais grâce à Dieu, la charité s'y joint pour achever de le caractériser. Liberté et charité ne peuvent se passer l'une de l'autre. La liberté est impossible sans la charité et réciproquement ; mais il y faut ajouter la science qui nous révèle les lois de la nature et de l'humanité.

« Liberté, Charité, Science, voilà les trois attributs par lesquels notre humanité rappellera les attributs divins. »

Par ses applaudissements répétés, le Congrès s'est approprié ces sentiments levés et généreux qu'il appartenait à un philosophe français de faire entendre dans un Congrès international.

En ce moment arrive de Sienne un télégramme de félicitation du P. Pendola qui est accueilli avec une respectueuse sympathie.

M. l'abbé Tarra qui a présidé le Congrès avec tant de tact, de bienveillance et de bonne grâce, prend congé de ses collègues par une cordiale allocution qu'il termine par ces mots : *Vive la parole !*

Après lui, M. Ackers, au nom de l'Angleterre et M. Thomas Gallaudet, au nom de l'Amérique, remercient les organisateurs du Congrès de l'accueil qu'ils ont reçu à Milan.

M. l'abbé Balestra rend hommage à M. Correnti, l'ancien ministre, à qui doit tant la cause des Sourds-Muets en Italie, la ville de Milan, où naquit le comte Paul Taverna, le fondateur de l'Institution des Sourds-Muets pauvres de la province.

M. Hugentobler, M. l'abbé Bourse, M. l'abbé Bellanger, de Montréal, au Canada, qui vient d'arriver malheureusement trop tard pour prendre part aux travaux du Congrès, expriment à leurs collègues, l'Italie, à la ville hospitalière de Milan leurs remerciements et leur sympathie.

M. Ekbohrn, cet homme du Nord qui parle avec une chaleur méridionale, félicite l'Italie qu'illumine encore un autre soleil que celui qu'on y vient chercher, le soleil de la charité, et il termine par le cri de : « Vive l'Italie ! »

M. Correnti lit en français un touchant discours d'adieu. M. Houdin, au nom de ses concitoyens, remercie à son tour l'Italie de son hospitalité.

Enfin M. le préfet, le commandeur Basile, clôt les travaux du Congrès, par une improvisation dans laquelle, félicitant les congressistes de leur zèle philanthropique, il exprime l'entière confiance que lui inspirent les efforts dont il est témoin, en vue de l'amélioration du sort des sourds-muets, dans l'intérêt desquels tant d'hommes si distingués, sous la généreuse impulsion de leur cœur, sont venus apporter à Milan le fruit de leur expérience et de leur science.

C'est au milieu des chaleureux applaudissements provoqués par ce dernier discours que le Congrès s'est séparé.

VII

Dans une lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en revenant de Milan, j'ai été heureux de signaler à l'arrière-petit-fils de Jacob-Rodrigues Pereire, le triomphe de la méthode que son bisaïeul avait importée d'Espagne en France et qu'il avait appliquée avec un génie et un succès qui faisaient l'admiration des Buffon, des Jean-Jacques Rousseau, des Diderot. Par bonne fortune, c'était le 15 septembre que cette lettre paraissait dans la *Liberté*, c'est-à-dire un siècle, jour pour jour, après la mort de votre aïeul qui, dans ses dernières années, n'avait pas laissé d'être ému péniblement du succès d'une méthode rivale inférieure à la sienne.

Il y a deux ans, le Congrès international de Paris avait déjà proclamé la supériorité de la méthode de l'articulation sur la méthode des signes : mais l'an dernier, au Congrès national de Lyon, cette supériorité avait paru mise en échec par suite d'un malentendu.

Le Congrès international de Milan vient de la proclamer de nouveau, avec l'irréfragable autorité que lui donnait la présence, dans son sein, des membres les plus éminents et des juges les plus compétents de l'enseignement des Sourds-Muets, tant en Europe qu'en Amérique.

Vous avez le droit de vous en réjouir, monsieur le Président ; non pas que, dans le Congrès, il ait été souvent parlé de votre bisaïeul, M. Vaïsse et M. Houdin, d'autres encore ont à la vérité rappelé ses titres à la reconnaissance des amis des Sourds-muets

et de l'humanité ; mais à Milan les doctrines ont été plutôt discutées que les hommes. La victoire même a été moins disputée en 1880 qu'en 1878. La lumière s'était faite, depuis deux ans, dans les meilleurs esprits, comme en ont témoigné des déclarations qui honorent singulièrement certains membres du Congrès. Mais si les représentants des pays étrangers où l'articulation a prévalu ont invoqué un autre nom que celui de Péreire, pour la France, le triomphe de la parole est celui du savant espagnol à qui nos plus illustres écrivains du XVIII^e siècle ont délivré ses grandes lettres de naturalisation ; et pour vous et votre famille, pour celui qui a fondé et pour ceux qui soutiennent si généreusement l'école de l'avenue de Villiers, c'est un triomphe qu'est heureux de saluer l'historien de Jacob-Rodrigues Péreire.

Ernest La Rochelle,
Secrétaire du Comité d'organisation du Congrès de Milan.

RÉSOLUTIONS
Adoptées par les Maîtres de Sourds-Muets
réunis au Congrès international de Milan,
du 6 au 11 septembre 1880.

I

Le Congrès,

Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le Sourd-Muet à la société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue ;

Déclare que la méthode orale doit être préférée à celle de la mimique pour l'éducation et l'instruction des Sourds-Muets.

II

Le Congrès,

Considérant que l'usage simultané de la parole et des signes mimiques a le désavantage de nuire à la parole, à la lecture sur les lèvres et à la précision des idées,

Déclare que la méthode orale pure doit être préférée.

III

Le Congrès,

Considérant qu'un grand nombre de Sourds-Muets ne reçoivent pas le bienfait de l'instruction ; que cette situation provient du peu de ressources des familles et des établissements,

Émet le vœu que les Gouvernements prennent les dispositions nécessaires pour que tous les Sourds-Muets puissent être instruits.

IV

Le Congrès.

Considérant que l'enseignement des Sourds-parlants par la méthode orale pure doit se rapprocher le plus possible de l'enseignement des entendants-parlants,

Déclare :

1°. Que le moyen le plus naturel et le plus efficace par lequel le Sourd-parlant acquerra la connaissance de la langue de son pays est la méthode intuitive, c'est-à-dire celle qui consiste désigner d'abord par la parole, ensuite par l'écriture, les objets et les faits placés sous les yeux des élèves ;

2°. Que, dans la première période dite maternelle, on doit amener le Sourd-Muet à l'observation des formes grammaticales au moyen d'exemples et d'exercices pratiques coordonnées ; et que, dans la seconde période, on doit l'aider à déduire de ces exemples les principes grammaticaux présents avec le plus de simplicité et de clarté possibles ;

3°. Que les livres écrits avec les mots et les formes de langage connus de l'élève peuvent être mis en tout temps entre ses mains.

V

Le Congrès,

Considérant le défaut de livres très élémentaires pour favoriser le développement gradué et progressif de la langue ;

Émet le vœu que les maîtres de l'enseignement oral s'appliquent à publier des livres spéciaux.

VI

Le Congrès,

Considérant les résultats obtenus par les nombreuses expériences faites sur des Sourds-Muets de tout âge, de toute condition, ayant quitté les Instituts depuis longtemps, qui, interrogés sur les sujets les plus divers, ont répondu avec exactitude, avec une suffisante netteté d'articulation, et lu sur les lèvres de leurs interlocuteurs avec la plus grande facilité ;

Déclare reconnaître :

1°. Que les Sourds-Muets enseignés par la méthode orale pure n'oublient pas, après leur sortie de l'école, les connaissances qu'ils y ont acquises, mais plutôt les développent par la conversation et la lecture qui leur sont rendues plus faciles ;

2°. Que, dans leurs conversations avec les parlants, ils se servent exclusivement de la parole ;

3°. Que la parole et la lecture sur les lèvres, bien loin de se perdre, se développent par l'usage.

VII

Le Congrès,

Considérant que l'enseignement des Sourds-Muets par la parole a des exigences particulières ;

Considérant les données de l'expérience de la presque unanimité des maîtres de Sourds-Muets,

Déclare :

1°. Que l'âge le plus favorable auquel le Sourd-Muet peut être admis dans une école est de huit à dix ans ;

2°. Que la durée des études doit être de sept ans au moins et mieux encore de huit ans ;

3°. Que le professeur ne peut efficacement enseigner, par la méthode orale pure, plus de dix élèves.

VIII

Le Congrès,

Considérant que l'application de la méthode orale pure aux Institutions où elle n'est pas encore en vigueur, doit être prudente, graduée et progressive, sous peine d'être compromise,

Est d'avis :

1°. Que les élèves nouvellement venus dans les écoles forment une classe à part où l'enseignement soit donné par la parole ;

2°. Que ces élèves soient absolument séparés des autres Sourds-Muets trop avancés pour être instruits par la parole et dont l'éducation s'achèvera par les signes ;

3°. Que chaque année une classe nouvelle de parole soit établie dans l'École, jusqu'à ce que tous les anciens élèves enseignés par la mimique aient achevé leur éducation.

Le Secrétaire général,
P. Fornari.

Le Président,
Ab. Jules Tarra.

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, édition numérique, 2012.

Gestes des moines, regard des sourds, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier-Guepin, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et Marc Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, Marc Renard, troisième édition, 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2009.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, tome 1, Marc Renard et Yves Lapalu. réédition 2013.

Sourd, cent blagues ! Tome 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox

